

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC. | Numéro de permis 2009459 | Date d'inspection Le 26 août 2021 | |
| Nom de l'établissement SERVICE APRES-CLASSE DE LA MAISON DES JEUNES L'ACADO | | Numéro de téléphone (506) 453-5929 | |
| Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel. | 12(2) | 26 août 2021 | |
| Commentaires : Observer trois (3) dossiers d'éducateurs qui ne comportaient pas une vérification avec le Développement social. Les trois éducateurs doivent quitter la garderie immédiatement et ne peuvent pas revenir avant qu'ils aient une vérification avec le Développement social qui ne présente aucune contravention. Dès que vous avez les vérifications, veuillez svp les envoyer à moi, votre mentor en assurance de la qualité, par courriel pour que je puisse vous mettre en conforme. | | | |
| 12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. | 12(3) | 26 août 2021 | |
| Commentaires : Observer trois (3) dossiers d'éducateurs qui ne comportaient pas une vérification avec le Développement social. Les trois éducateurs doivent quitter la garderie immédiatement et ne peuvent pas revenir avant qu'ils aient une vérification avec le Développement social qui ne présente aucune contravention. Dès que vous avez les vérifications, veuillez svp les envoyer à moi, votre mentor en assurance de la qualité, par courriel pour que je puisse vous mettre en conforme. | | | |
| 13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : b) soit ayant été identifiée par une vérification auprès du ministère du Développement social en vertu des alinéas 12(4)a) à d). | 13(2)(b) | 26 août 2021 | |
| Commentaires : Observer trois (3) dossiers d'éducateurs qui ne comportaient pas une vérification avec le Développement social. Les trois éducateurs doivent quitter la garderie immédiatement et ne peuvent pas revenir avant qu'ils aient une vérification avec le Développement social qui ne présente aucune contravention. Dès que vous avez les vérifications, veuillez svp les envoyer à moi, votre mentor en assurance de la qualité, par courriel pour que je puisse vous mettre en conforme. | | | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. | 24(1)(c)(vi) | 26 août 2021 | |
| Commentaires : Observer trois (3) dossiers d'éducateurs qui ne comportaient pas une vérification avec le Développement social. Les trois éducateurs doivent quitter la garderie immédiatement et ne peuvent pas revenir avant qu'ils aient une vérification avec le Développement social qui ne présente aucune contravention. Dès que vous avez les vérifications, veuillez svp les envoyer à moi, votre mentor en assurance de la qualité, par courriel pour que je puisse vous mettre en conforme. | | | |

| Commentaires généraux |
|---|
| <p>Un rappel que la Service Après-Classe de la Maison des Jeune L'Acado est un service de garde agréé, qui veut dire que la garderie doit suivre les règlements sur les permis et la Loi sur les services à la petite enfance.</p> <p>Si que vous avez besoin une copie du formulaire de consentement à la vérification du dossier du Développement social, svp me laisser savoir.</p> <p>Une bénévole était présente au moment de l'inspection aujourd'hui pour faire de la peinture abstraite avec les enfants. Les éducateurs étaient en train d'organiser un jeu de « patate chaud » comme un jeu de transition pendant que la madame préparait les stations pour que les enfants peuvent peindre.</p> <p>Nous vous rappelons que si vous décidez de sortir lorsque la température est supérieure à celle indiquée dans le manuel des exploitants, que tous les éducateurs doivent être conscients des signes d'épuisement par la chaleur/coup de soleil, que les enfants ont beaucoup d'ombre pour jouer, qu'il serait préférable que les enfants participent à des jeux d'eau (ils le seront selon l'éducateur) et que les enfants ne restent pas longtemps dehors.</p> |

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 août 2021

Date

original signé par
Tony Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2021

Date